

États financiers
du Sénat du Canada
pour l'exercice clos le 31 mars 2015



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Télécopieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Sénat du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat du Canada au 31 mars 2015 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG A.M.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

13 janvier 2016

Ottawa (Canada)

Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

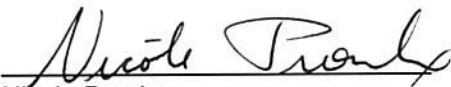
La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relativement à l'exercice financier clos le 31 mars 2015. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat du Canada.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication qui visent à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs indépendants du Sénat.



Nicole Proulx
Dirigeante principale des services corporatifs et
Greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Pascale Legault, CPA, CA
Dirigeante principale des finances
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

LE SÉNAT DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2015, avec informations comparatives au 31 mars 2014

(en dollars)	2015	2014
Actif		
Actifs financiers :		
Dépôts en main en fin d'exercice	294 \$	4 302 \$
Montants à recevoir du Trésor	5 332 616	1 875 017
Comptes débiteurs et avances (note 4)	1 523 174	910 519
	<u>6 856 084</u>	<u>2 789 838</u>
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	6 262 137	5 301 489
Charges payées d'avance	473 279	212 076
	<u>6 735 416</u>	<u>5 513 565</u>
Total de l'actif	13 591 500 \$	8 303 403 \$

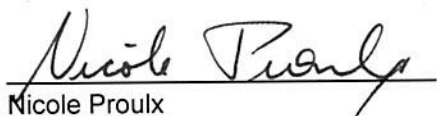
Passif et excédent cumulé

Passifs financiers :		
Comptes créditeurs et charges à payer	6 506 971 \$	2 657 779 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 743 261	1 715 875
Indemnités de départ (note 6 b))	2 268 099	2 847 271
	<u>10 518 331</u>	<u>7 220 925</u>
Excédent cumulé	3 073 169	1 082 478
Total du passif et de l'excédent cumulé	13 591 500 \$	8 303 403 \$

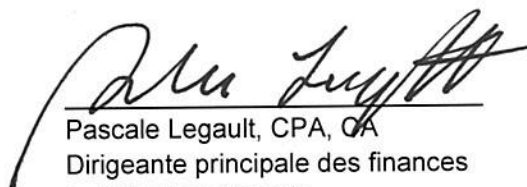
Engagements (note 9)

Éventualités (note 10)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.



Nicole Proulx
Dirigeante principale des services corporatifs et
Greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Pascale Legault, CPA, CA
Dirigeante principale des finances
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

LE SÉNAT DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

(en dollars)	Budget (note 13)	2015	2014
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires:			
Salaires et avantages sociaux	68 888 068 \$	66 952 489 \$	67 952 699 \$
Transports et communications	12 174 100	7 418 979	7 665 762
Services professionnels, accueil et repas	5 616 484	2 465 561	2 839 217
Machinerie et équipement (note 5)	2 184 355	754 817	368 480
Réparations et entretien	596 405	551 274	532 850
Mobilier et accessoires	861 188	687 771	699 054
Information et publications	629 578	609 846	484 987
Locations	887 999	934 480	864 341
Divers	-	219 962	1 212
Transferts à des organisations externes	547 000	421 775	402 207
	92 385 177	81 016 954	81 810 809
Autres charges :			
Services fournis gratuitement (note 8(a)) :			
Locaux		14 973 148	14 881 287
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		4 759 833	4 866 777
Services d'indemnisation des accidents du travail		163 843	172 478
Amortissement des immobilisations		1 019 679	986 491
		20 916 503	20 907 033
Total des charges		101 933 457	102 717 842
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		196 611	426 176
Diverses recettes		14 389	12 653
Total des recettes		211 000	438 829
Coût de fonctionnement net		101 722 457	102 279 013
Source de financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor		80 358 725	84 720 613
Variation des montants à recevoir du Trésor		3 457 599	(421 404)
Services fournis gratuitement (note 8(a))		19 896 824	19 920 542
Financement total fourni		103 713 148	104 219 751
Excédent de l'exercice		1 990 691 \$	1 940 738 \$

Services fournis gratuitement : Bureau du vérificateur général (note 8(b))

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de l'excédent cumulé

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

(en dollars)	2015	2014
Excédent cumulé (déficit), en début d'exercice	1 082 478 \$	(858 260) \$
Excédent de l'exercice	1 990 691	1 940 738
Excédent cumulé, en fin d'exercice	3 073 169 \$	1 082 478 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015, avec informations comparatives pour 2014

(en dollars)	2015	2014
Encaisse en provenance de (utilisée pour) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	101 722 457 \$	102 279 013 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 019 679)	(986 491)
Services fournis gratuitement	(19 896 824)	(19 920 542)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(199 069)	-
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Dépôts en main en fin d'exercice	(4 008)	3 704
Comptes débiteurs et avances	612 655	(546 588)
Charges payées d'avance	261 203	(1 736)
Comptes créditeurs et charges à payer	(3 849 192)	948 283
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(27 386)	99 326
Indemnités de départ	579 172	1 295 201
	<u>78 179 329</u>	<u>83 170 170</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 200 242	1 550 443
Produits de l'aliénation d'immobilisations	(20 846)	-
	<u>2 179 396</u>	<u>1 550 443</u>
Encaisse nette provenant du Trésor	<u>80 358 725 \$</u>	<u>84 720 613 \$</u>

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

1. Autorisations et objectifs :

Le Sénat du Canada est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Il a quatre grandes fonctions : délibérer, légiférer, enquêter sur des dossiers d'intérêt national et représenter les intérêts des régions, des provinces et des minorités. Les sénateurs s'acquittent de ces fonctions soit individuellement depuis leurs bureaux soit collectivement dans le cadre des débats dans la Chambre du Sénat et de ses comités. L'administration du Sénat assure les services de soutien dont les sénateurs ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat du Canada est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé au Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor. L'encaisse nette provenant du Trésor est la différence entre toutes les rentrées et toutes les sorties de fonds, y compris les transactions avec les ministères et organismes fédéraux.

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi que les charges administratives versées aux commissions des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime de pension collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.
- (ii) Indemnités de départ : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat du Canada. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

h) Comptes de pension des parlementaires :

Les éléments d'actif et de passif des comptes de pension des parlementaires ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ces comptes sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est enregistrée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

k) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives ayant un coût initial de 3 000 \$ ou plus sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Actif	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Matériaux informatiques	3 à 7 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

l) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considère que ses estimations et hypothèses sont raisonnables. Les résultats réels pourraient s'écarter considérablement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été déterminés.

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat du Canada reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours :

	2015	2014
Coût de fonctionnement net	101 722 457 \$	102 279 013 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services fournis gratuitement	(19 896 824)	(19 920 542)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 019 679)	(986 491)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	196 611	426 176
Pertes sur vente d'immobilisations	(199 069)	-
Diminution (augmentation) du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	(27 386)	99 326
Rajustement aux indemnités de départ	-	40 649
Diminution des indemnités de départ	579 172	1 295 201
Autres	(11 104)	(87 989)
	(20 378 279)	(19 133 670)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 200 242	1 550 443
Produits de la vente d'immobilisations	(20 846)	-
Augmentation des charges payées d'avance	261 203	(1 736)
Paiements de transition pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages (note 11)	1 617 614	-
Crédits de l'exercice en cours utilisés	85 402 391 \$	84 694 050 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

3. Crédits parlementaires (suite) :

b) Crédits utilisés :

	2015	2014
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	58 432 359 \$	58 169 816 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	21 899 098	23 665 559
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	6 622 198	7 212 635
Moins : Crédits périmés – fonctionnement	(1 551 264)	(4 353 960)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	85 402 391 \$	84 694 050 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2015	2014
Encaisse nette provenant du Trésor	80 358 725 \$	84 720 613 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	196 611	426 176
Paiements de transition pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages (note 11)	1 617 614	
Diminution (augmentation) de la TPS/TVH remboursable	(217 054)	16 005
Rajustement aux indemnités de départ	-	40 649
Autres	(11 104)	(87 989)
Variation de la situation nette au Trésor :		
Diminution (augmentation) des dépôts en main	4 008	(3 704)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH remboursable)	(395 601)	530 583
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	3 849 192	(948 283)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	3 457 599	(421 404)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	85 402 391 \$	84 694 050 \$

4. Comptes débiteurs et avances :

	2015	2014
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	1 090 863 \$	699 575 \$
Autres comptes débiteurs	426 661	205 794
Petite caisse et avances	5 650	5 150
Comptes débiteurs et avances	1 523 174 \$	910 519 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

5. Immobilisations corporelles :

	Coût				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs en cours de développement	Solde de clôture
Machinerie et équipement	4 987 186 \$	1 169 420 \$	(1 398 453) \$	-	4 758 153 \$
Matériaux informatiques	1 954 581	311 702	(99 932)	-	2 166 351
Logiciels	2 768 393	261 201	-	436 923	3 466 517
Mobilier et accessoires	3 827 833	220 078	(252 552)	-	3 795 359
Véhicules	494 705	34 815	(187 411)	-	342 109
Actifs en cours de développement	436 923	203 026	-	(436 923)	203 026
Améliorations locatives	550 072	-	-	-	550 072
	15 019 693 \$	2 200 242 \$	(1 938 348) \$	-	15 281 587 \$

	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Solde de clôture
Machinerie et équipement	3 661 504 \$	289 318 \$	(1 234 762) \$	2 716 060 \$
Matériaux informatiques	1 249 199	205 291	(99 932)	1 354 558
Logiciels	2 240 458	213 470	-	2 453 928
Mobilier et accessoires	2 093 321	241 804	(252 552)	2 082 573
Véhicules	214 294	33 124	(131 187)	116 231
Améliorations locatives	259 428	36 672	-	296 100
	9 718 204 \$	1 019 679 \$	(1 718 433) \$	9 019 450 \$

Valeur comptable nette	2015	2014
Machinerie et équipement	2 042 093 \$	1 325 682 \$
Matériaux informatiques	811 793	705 382
Logiciels	1 012 589	527 935
Mobilier et accessoires	1 712 786	1 734 512
Véhicules	225 878	280 411
Actifs en cours de développement	203 026	436 923
Améliorations locatives	253 972	290 644
	6 262 137 \$	5 301 489 \$

L'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2015 est de 1 019 679 \$ (2014 – 986 491 \$).

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Le total des autorisations parlementaires octroyées pour la machinerie et l'équipement durant l'exercice clos le 31 mars 2015, comme l'indique l'état des résultats, est de 2 184 355 \$. Ce budget sert au financement de l'acquisition des immobilisations corporelles figurant dans l'état de la situation financière (2015 – 2 200 242 \$) ainsi que de la machinerie et de l'équipement inclus dans l'état des résultats (2015 – 754 817 \$). À la suite d'une réaffectation budgétaire qui a été approuvée au cours de l'année, le total des crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition de machinerie et d'équipement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 est de 2 955 059 \$.

6. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Les employés du Sénat participent au Compte de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service donnant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées sur l'inflation.

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. En 2014-2015, les dépenses sont de 4 526 935 \$ (5 071 204 \$ en 2013-2014), ce qui représente approximativement deux fois les contributions versées par les employés.

La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ :

Comme indiqué à la note 2 g), le Sénat du Canada verse à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services et le salaire final. Ces indemnités n'étant pas capitalisées d'avance, les prestations seront financées au moyen de crédits futurs et commenceront à être versées à l'employée l'année de son départ. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2015	2014
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	2 847 271 \$	4 142 472 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	81 351	214 009
Prestations versées au cours de l'exercice	(660 523)	(1 509 210)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	2 268 099 \$	2 847 271 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

7. Comptes de pension des parlementaires :

Les comptes de pension des parlementaires comprennent deux comptes distincts : le Compte des allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des conventions de retraite des parlementaires (CRP), qui relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations à ces régimes versées par le Sénat ont totalisé 3 360 351 \$ en 2014-2015 (3 613 261 \$ en 2013-2014) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. On peut trouver les détails de ces régimes dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

8. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services présentés aux notes a) et b).

a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés comme suit à l'état des résultats du Sénat :

	2015	2014
Locaux	14 973 148 \$	14 881 287 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 759 833	4 866 777
Services d'indemnisation des accidents du travail	163 843	172 478
Total	19 896 824 \$	19 920 542 \$

b) Bureau du vérificateur général :

Suite à la fin d'année, le Bureau du vérificateur général (BVG) a complété sa vérification des dépenses de sénateurs pour les années closes le 31 mars 2012 et 2013. Tout remboursement de dépense dû par les sénateurs suite à cette vérification sera enregistré, dans l'année reçue, comme « remboursement de dépenses de l'exercice précédent ».

Suivant leur pratique usuelle, le BVG a fourni ces services professionnels gratuitement au Sénat. Le coût total de cette vérification, tel qu'établi et rapporté par le BVG, était d'environ 23,6 million \$, encourus dans les années suivantes:

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

8. Opérations entre apparentés (suite) :

2013-14 (actuel)	4,5 million \$
2014-15 (actuel)	16,1 million \$
2015-16 (actuel)	2,2 million \$
2015-16 (prévision)	0,8 million \$

Ces coûts n'ont pas été présentés par le BVG avant la fin de leur vérification en juin 2015, et n'ont pas été inclus dans l'état des résultats du Sénat.

c) Autres Opérations entre apparentés :

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficacité et à réduire les coûts en en confiant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

Comptes débiteurs et créditeurs avec apparentés existants en fin d'exercice :

	2015	2014
Comptes débiteurs, ministères et organismes	1 090 863 \$	699 575 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	734 086	190 713

9. Engagements :

Le Sénat du Canada a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2016	1 180 546 \$
2017	193 803
2018	38 325
Total	1 412 674 \$

10. Éventualités :

Le Sénat fait l'objet de demandes de paiement dans le cours normal de ses activités. Dans la mesure où un événement futur causant un passif risque de se produire et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge enregistrée dans les états financiers. Le Sénat croit que les règlements éventuels, quels qu'ils soient, n'auraient que des effets négligeables sur les états financiers.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2015

(en dollars)

11. Paiements de transition pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages :

Le Sénat a mis en œuvre les paiements des salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, des paiements ponctuels totalisant 1 617 614 \$ ont été versés aux employés et seront recouverts des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Sénat. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Sénat. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

12. Événement postérieur :

Le 23 juin 2015, le projet de loi C-59 : Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2015, a reçu la sanction royale, menant ainsi à la constitution d'un bureau officiel nommé Service de protection parlementaire (SPP). Le SPP se chargera des questions concernant la sécurité physique dans l'ensemble de la Cité parlementaire et sur les terrains de la Colline du Parlement. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes sont responsables de ce nouveau service ainsi que de son orientation générale en matière d'élaboration des politiques. Les actifs liés à la sécurité du Sénat ainsi que le personnel du Service de sécurité du Sénat seront transférés au SPP au cours de l'exercice 2015-2016.

13. Données budgétaires :

Les données budgétaires sont présentées à des fins comparatives. Elles représentent les montants indiqués dans le Budget principal et supplémentaires des dépenses du Sénat.

14. Données comparatives :

Certaines données comparatives de 2014 ont été réagencées afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2015.